

Avis de consultation - Demande d'observations du personnel des ACVM 13-401 – Demande relative aux modifications, ajouts ou améliorations au système SEDAR révisé

Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») fait appel aux intéressés pour obtenir leurs observations sur les modifications, ajouts ou améliorations à la version révisée du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (le « SEDAR II »). Il est proposé que le SEDAR II soit mis en production à l'automne 2002. À la suite des premières discussions sur les nouvelles caractéristiques proposées par les utilisateurs et les caractéristiques techniques et des analyses initiales de ces caractéristiques, les ACVM prévoient établir le SEDAR II en tant que système offert sur Internet regroupant le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (le « SEDAR ») actuel et SEDAR.com (le site web à partir duquel il est possible d'accéder aux documents déposés par l'entremise du SEDAR) en une seule application intégrée. À la suite de discussions supplémentaires sur les nouvelles caractéristiques proposées par les utilisateurs et les caractéristiques techniques du SEDAR II et d'analyses plus approfondies de ces caractéristiques, le personnel des ACVM décidera si le SEDAR II devrait être établi en tant que système offert sur Internet.

Le système SEDAR a été mis en production en janvier 1997, dans le but de faciliter le dépôt électronique de l'information reliée aux valeurs mobilières (prospectus, documents d'information continue, etc.) et le paiement des droits de dépôt aux ACVM, de faciliter la diffusion publique de l'information rassemblée au cours du processus de dépôt de documents relatifs aux valeurs mobilières, et de faciliter les communications électroniques, au moyen du courrier électronique, par exemple, entre les déposants par voie électronique, les agents de dépôt et les autorités en valeurs mobilières. Le site web SEDAR.com, qui reçoit actuellement plus de 14 millions de visites par mois, existe depuis octobre 1997. L'information publique déposée au moyen du SEDAR est téléchargée tous les soirs sur SEDAR.com.

Le système SEDAR et le site SEDAR.com sont fondés sur des technologies moins récentes, et il existe des innovations qui pourraient leur profiter. Le plan d'affaires de SEDAR prévoit d'ailleurs une reconception de son architecture, et étant donné le rôle accru de l'Internet dans les systèmes de gestion, le personnel des ACVM a examiné les façons dont SEDAR et SEDAR.com pourraient mieux utiliser l'Internet. La restructuration de SEDAR et de SEDAR.com faciliterait l'intégration d'améliorations futures, permettrait d'accroître la fonctionnalité, fournirait un accès plus facile par Internet, emploierait des techniques de pointe, et permettrait le développement et la croissance à un coût raisonnable. Il est proposé que les questions éventuelles de sécurité reliées à Internet soient réglées en intégrant au système SEDAR II la meilleure technologie en matière de sécurité.

Le personnel des ACVM demande des observations dans trois domaines généraux. Le premier domaine général est celui des modifications, des ajouts ou des améliorations au système SEDAR et au site SEDAR.com et des autres suggestions d'améliorations ou de modifications au SEDAR II. Ces modifications, ajouts et améliorations comprennent ceux qui sont nécessaires pour continuer de traiter les documents actuellement déposés par l'entremise du SEDAR. Il importe que les intéressés sachent que les modifications, ajouts et améliorations au SEDAR II pourraient en accroître les coûts d'utilisation. Le personnel des ACVM tentera de réduire au minimum ces coûts. Des observations sont demandées sur les sujets suivants, par exemple :

- s'il est approprié ou praticable d'établir le SEDAR II en tant que système offert sur Internet¹;
- si certaines des fonctionnalités actuelles de SEDAR pourraient être éliminées (telles que le courrier électronique entre déposants);
- les modifications qui devraient être apportées aux processus de dépôt et de paiement des droits, à l'accès aux profils ou à la méthode de recherche;
- les modifications devant être apportées à l'information figurant actuellement dans les profils des utilisateurs;
- les modifications devant être apportées aux documents destinés aux utilisateurs, tels que le manuel du déposant ou les guides de l'utilisateur;
- si tous les émetteurs assujettis, y compris les émetteurs étrangers, devraient être tenus de déposer des documents par l'entremise du SEDAR II;
- la possibilité de calculer les droits dus aux ACVM pour divers types de dossiers;
- la possibilité de chercher un profil à partir des modules de gestion des profils ou de gestion des dossiers;
- la possibilité de conserver des données historiques dans les profils des déposants, de changer la catégorie de déposants de « autre déposant » à « autre émetteur » sans créer un nouveau profil et l'intégration d'un mécanisme de validation des profils afin d'éviter la création de profils en double;
- l'ajout d'assistants pour les opérations courantes;

¹ Le Système électronique de déclaration des initiés (le «SEDI») et la Base de données nationale sur les personnes inscrites (la «BDNPI») seront tous deux créés en tant que systèmes offerts sur Internet. Il est prévu que le SEDI sera mis en oeuvre d'ici décembre 2000 et que la BDNPI sera mis en production d'ici novembre 2001.

- la possibilité de faire une recherche par type de document comme on peut actuellement le faire à partir du site SEDAR.com;
- la possibilité de déposer d'autres documents, tels que des demandes de dispense et des documents de placement privé;
- si les profils de « groupe d'OPC » devrait être éliminée.

Le deuxième domaine général dans lequel le personnel des ACVM demandent des observations est celui des modifications, ajouts et améliorations au SEDAR et au site SEDAR.com et des autres suggestions d'améliorations au SEDAR II qui pourraient entraîner des coûts de réalisation et de dépôt supplémentaires, par exemple :

- la possibilité que le système avise un utilisateur lorsqu'un document est envoyé à son espace de travail;
- la nécessité pour les déposants d'« étiqueter » leurs documents pour identifier des sections des documents, par exemple, dans un prospectus, le mode de placement, la section décrivant la protection offerte aux porteurs d'actions à droit de vote subalternes en cas d'offre publique d'achat, la liste des administrateurs et des dirigeants ou les éléments principaux des états financiers.

Le troisième domaine général dans lequel les ACVM demandent des observations est celui des services pour lesquels certains utilisateurs du système se verraient imposer un supplément par rapport aux autres utilisateurs, par exemple :

- la possibilité de chercher un document au moyen d'une recherche sur un texte intégral ou, si les documents sont « étiquetés » comme il est décrit ci-dessus, la possibilité de chercher des éléments étiquetés;
- l'accès par l'entremise du site web aux documents public dès qu'ils sont déposés (presque en temps réel) (à l'heure actuelle, les documents déposés et accessibles au moyen du SEDAR peuvent être consultés sur SEDAR.com le jour ouvrable suivant);
- la possibilité d'être avisé par courrier électronique lorsque certains types de documents sont déposés ou lorsque des documents de certains émetteurs sont déposés.

À des fins pratiques, le personnel des ACVM demandent aux personnes leur faisant parvenir leurs observations de les répartir dans les trois domaines généraux décrits ci-dessus. De plus, il serait utile que ces personnes discutent des coûts et des avantages des améliorations proposées au système et précisent si elles jugent approprié que SEDAR II exige un supplément pour des services

spéciaux et si elles seraient prêtes à payer un supplément pour avoir accès aux améliorations proposées.

De plus, des membres du groupe de travail SEDAR et du personnel de CDS INC., qui est l'exploitant du système SEDAR, rencontreront des groupes d'utilisateurs du SEDAR dans diverses villes du Canada pour recueillir leurs observations sur les modifications, ajouts et améliorations proposés. Il est prévu que les réunions des groupes d'utilisateurs seront tenues à la fin de l'été ou au début de l'automne. Si vous êtes intéressés à participer à la réunion d'un groupe d'utilisateurs, veuillez communiquer avec l'un des membres du groupe de travail SEDAR nommés ci-après pour connaître les dates et heures des réunions proposées.

Veuillez faire parvenir vos observations en réponse au présent avis par écrit, d'ici le 31 août 2000, à chacune des personnes suivantes :

Me Claude St Pierre
Secrétaire de la Commission
Commission des valeurs mobilières du Québec
800, square Victoria
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

John Stevenson
Secrétaire de la Commission
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20 Queen Street West, bureau 1900, C.P. 55
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Veuillez également envoyer une disquette contenant une copie électronique de vos observations.

Les questions concernant le présent avis ou la création du SEDAR II devraient être adressées à l'un des membres suivants du groupe de travail SEDAR :

Nathalie Dumancic
Financement des entreprises
B.C. Securities Commission
Téléphone : (604) 899-6725
Télécopieur : (604) 899-6760
Courriel : ndumancic@bcsc.bc.ca

Marriane Bridge, CA
Comptable principale, Services consultatifs,
Financement des entreprises
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : (416) 595-8907
Télécopieur : (416) 593-8177

Courriel : mbridge@osc.gov.on.ca

Warren Cabral, CA
Analyste en valeurs mobilières
Alberta Securities Commission
Téléphone : (780) 422-2490
Télécopieur : (780) 422-0777
Courriel : warren.cabral@seccom.ab.ca

Pauline VanWinden, CA
Analyste
Commission des valeurs mobilières du Québec
Téléphone : (514) 940-2199, poste 4488
Télécopieur : (514) 873-3090
Courriel : pauline.vanwinden@cvmq.com

Le 29 juin 2000